

Les espaces urbains transfrontaliers

Frontière belge

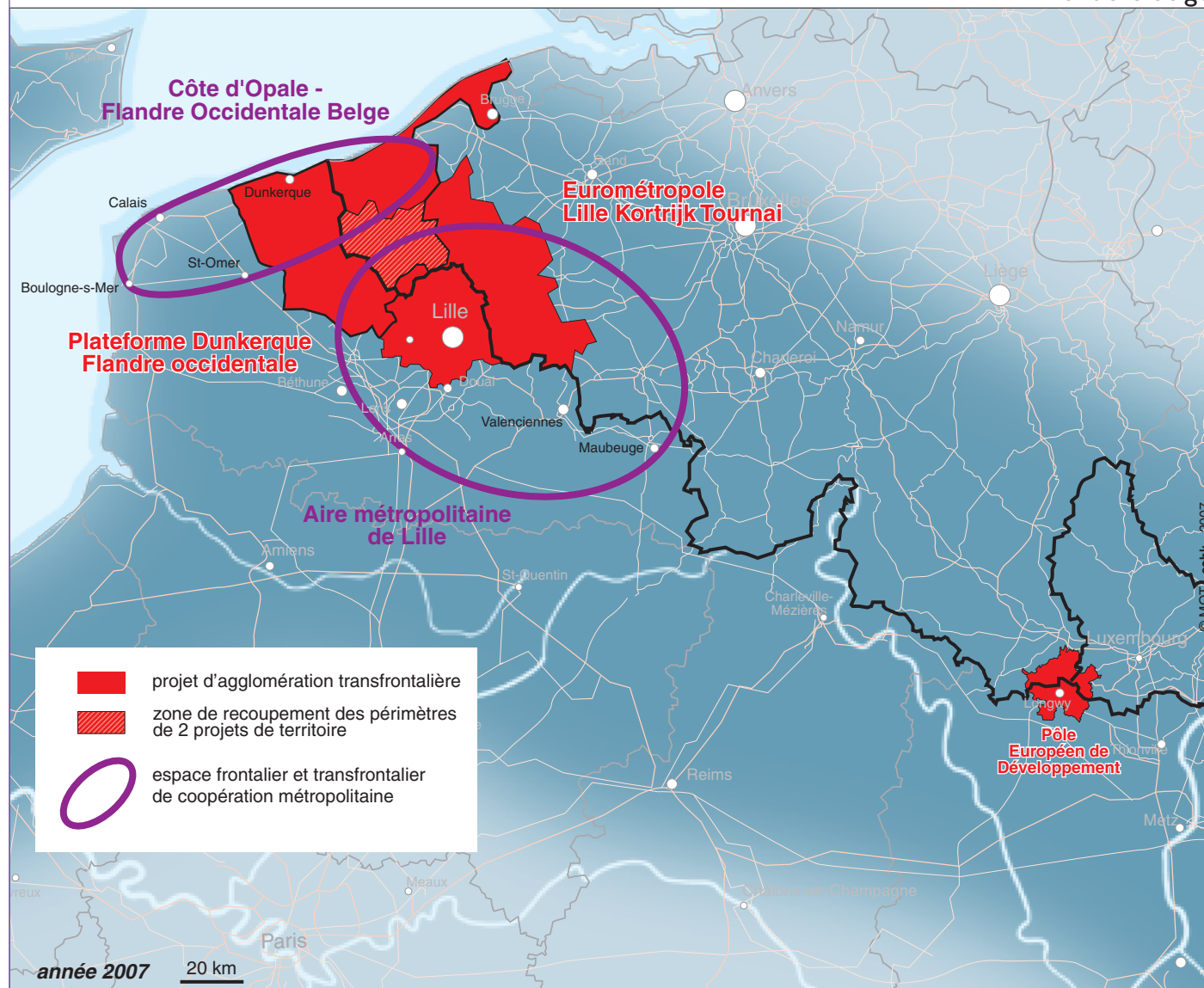


Plate-forme transfrontalière Flandre Occidentale belge - Flandre-Dunkerque - Côte d'Opale

La plate-forme transfrontalière Flandre Occidentale belge – Flandre-Dunkerque – Côte d'Opale est située de part et d'autre de la frontière franco-belge à l'entrée de la Mer du Nord, et séparée de l'Angleterre par le détroit du Pas-de-Calais.

Outre les communes directement frontalières, l'ensemble du littoral Flandre-Dunkerque - Côte d'Opale s'est inscrit dans une dynamique de coopération transfrontalière depuis les années 1990. Cette volonté de mettre en cohérence l'ensemble des actions menées s'est traduite en 2005 par la création de la Plate-forme transfrontalière Flandre Occidentale belge – Flandre-Dunkerque – Côte d'Opale. Elle s'appuie sur deux périmètres : un périmètre de coopération de proximité (arrondissement de

Dunkerque pour le côté français et Westhoek flamand côté belge) et un périmètre de coopération élargie (Côte d'Opale pour le côté français et province de Flandre occidentale pour le côté belge). Cette plate-forme rassemble des partenaires multiples : Syndicat mixte de la Côte d'Opale, Communauté urbaine de Dunkerque, deux pays, l'Etat à travers le Sous-Préfet, l'Agence d'urbanisme et de développement de la région Flandre-Dunkerque (AGUR) par exemple pour la partie française ; la Province de Flandre occidentale, la Conférence des maires du Westhoek ou encore l'Intercommunale de Flandre occidentale (WVI)... pour la partie belge. Ces partenaires siègent à parité au sein d'une Conférence Permanente (comité de pilotage politique).

De nombreuses affinités et complémentarités plaident pour un rapprochement transfrontalier : façade maritime, paysages, histoire, culture flamande ancienne... Cependant, des différences existent entre le côté français qui connaît un taux de chômage élevé et le